



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

MASTER 2 DROIT DE L'IMMOBILIER PARCOURS DROIT IMMOBILIER ET DE LA CONSTRUCTION (FORMATION CONTINUE)

2025 / 2026

Direction : Charles GIJSBERS

Masters en Droit - Droit

Diplôme délivré :

Master

Durée des études :

1 an (à partir de janvier)

Modalités

d'enseignement :

Formation continue

► OBJECTIVES

Cette formation a pour objet d'offrir à des professionnels déjà engagés dans le secteur de l'immobilier ou à des juristes souhaitant s'y investir, une vision approfondie du droit applicable dans ce secteur de l'activité économique.

Ce master vise, notamment, à donner une formation de haut niveau aux cadres travaillant ou voulant travailler soit dans le secteur de la promotion immobilière, soit dans le secteur de la gestion d'immeubles, soit encore dans celui de la transaction immobilière.

► FURTHER INFORMATION

Équipe Pédagogique :

Charles GIJSBERS directeur du master

Frédérique COHET est maître de conférences à l'université Grenoble Alpes, où elle dirige la semestrialité droit des affaires et droit immobilier du diplôme supérieur notarial de Grenoble et co-dirige le master 2 de droit notarial au sein duquel elle assure les enseignements de droit des affaires et de droit immobilier. Après avoir créé et dirigé une licence de droit immobilier, elle intervient en tant qu'enseignante à l'ICH de Grenoble. Par ailleurs, elle dirige deux rubriques au sein de la revue Dalloz AJDI, et a publié divers articles et ouvrages intéressants notamment le droit immobilier.

Agnès LEBATTEUX est avocate associée de la SCP ZURFLUH LEBATTEUX et Associés, en charge du département copropriété et ensembles immobiliers complexes. Inscrite au Barreau de Paris depuis 1999, spécialiste en droit immobilier, elle est membre de la Chambre nationale des experts en copropriété (CNEC) et du GRECCO (Groupe de recherche en copropriété), Chartered Surveyor (MRICS) et membre du Comité de rédaction de la revue *Loyers et Copropriété*.

Adrien PELOU est avocat depuis 2008, il s'est spécialisé dans le droit de l'immobilier et de la construction. Il est aujourd'hui l'un des associés du cabinet JEANMONOD-PELON AVOCATS au sein duquel il assiste ses clients, tant en conseil qu'en contentieux, pour toutes



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

les questions intéressants les baux, la copropriété, la promotion immobilière, la construction, les servitudes, les ventes, la responsabilité des intermédiaires et des mandataires. Il est également chargé d'enseignement en droit de la construction à l'université Paris Panthéon-Assas, tuteur des étudiants en apprentissage, et intervient régulièrement à l'École nationale de la magistrature (formation continue).

► ADMISSIONS

Le Master 2 Professionnel Droit de l'immobilier et de la construction en formation continue s'adresse aux personnes :

>

Titulaires d'un Master 1 ou Maîtrise de droit avec une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine visé par le diplôme ;

>

Titulaires d'une Licence de droit avec une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine visé par le diplôme ;

>

Non-titulaires d'un diplôme avec une expérience professionnelle d'au moins 8 ans dans le domaine visé par le diplôme.

Dans les 2 derniers cas, la procédure de la Validation des Acquis Professionnels (VAP 85) sera mise en place selon les dispositions réglementaires.

Il appartiendra alors au candidat de justifier de ses bonnes connaissances du droit de l'immobilier et de la construction acquises au cours de son expérience professionnelle (définition de poste, missions assurées, stages, etc.).

► STUDY TRACKS

► STRUCTURE

Durée : 1 an sur une année universitaire

Volume horaire total : 214,30 heures

Rythme : cours organisés en session de 2 jours consécutifs, 6h30 par jour, les jeudis et vendredis ainsi que les vendredis et samedis.

L'enseignement est assuré au sein d'un petit groupe de maximum 30 personnes et de manière interactive par des enseignants axant leurs interventions sur les réalités pratiques.

L'équipe pédagogique est composée d'universitaires, d'avocats, de professionnels du secteur public et privé en charge de responsabilités.

CENTRE DE FORMATION PERMANENTE

Université Paris-Panthéon-Assas, 4 rue Blaise Desgoffe, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 53 63 86 26

Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

► PROGRAM

Module 1 - 110h30

> Droit de l'urbanisme - 5 séances, 32h30

Maître B. Lamorlette

> Droit de la construction - 7 séances, 45h30

Maître A. Pelon - Professeur Charles Gijsbers

> Droit de la copropriété - 5 séances, 32h30

Maître A. Lebatteux-Simon & Maître P. Lebatteux

Module 2 - 104h

> Agents immobiliers - 2 séances, 13h00

Monsieur J-M. Samedi

> Droit des baux civils - 3 séances, 19h30

Madame F. Cohet-Cordey

> Droit des baux commerciaux - 3 séances, 19h30

Maître A. de Galember

> Fiscalité immobilière - 5 séances, 32h30

Monsieur X. Badin

> Ventes immobilières - 3 séances, 19h30

Madame Muzard et Monsieur ELLENBOGEN

À l'issue de la formation, les titulaires du diplôme seront capables d'exercer tous les types d'activités juridiques nécessitant une véritable spécialisation dans le domaine de l'immobilier ou de l'urbanisme, notamment :

> Conseiller en matière de droit immobilier les personnes physiques ou morales ;

> Gérer des contentieux ;

> Rédiger des contrats en ce domaine ;

> Assurer la gestion juridique de programmes immobiliers et d'ensembles immobiliers ;

> Effectuer des transactions ;

> Participer au montage de projets immobiliers (construction, réhabilitation).

Afin d'assurer l'ensemble de ces activités, le titulaire du master de droit immobilier et de la construction sera apte à mobiliser des connaissances approfondies sur l'ensemble des matières de droit immobilier et de la construction et à maîtriser un certain nombre d'outils. Il sera capable de :

> Maîtriser les différents outils de la gestion immobilière et patrimoniale en vue de conseiller efficacement dans tous les aspects des secteurs immobiliers et patrimoniaux ;

> Maîtriser les outils du contentieux en droit immobilier et de la construction en vue de prévenir et d'assurer le suivi des contentieux dans le secteur immobilier ;

> Maîtriser la rédaction de consultation et plaidoirie en droit immobilier et de la construction en vue d'assister juridiquement une entreprise, une collectivité ou un particulier ;

> Maîtriser les différents outils en matière de construction et d'urbanisme en vue de participer au montage de projets immobiliers ;



**FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION**

- > Offrir une expertise complète d'une situation patrimoniale en vue de conseiller les actes juridiques appropriés ;
- > Analyser les implications fiscales d'une situation juridique ;
- > Analyser les principaux droits patrimoniaux et les prérogatives qui en découlent (propriété, bail, usufruit, servitudes, suretés) en vue de rédiger des contrats y compris ceux de la pratique notariale ;
- > Actualiser ses connaissances en matière de lois, règlements, jurisprudence et doctrine en vue de s'adapter aux évolutions de l'environnement juridique ;
- > Rechercher et réunir la documentation juridique en vue de procéder à une analyse complète des implications des textes réglementaires et législatifs.

► CONTRÔLES DES CONNAISSANCES

En plus des cours, le travail requis est important et se traduit par :

- > Contrôle continu : 8 devoirs à domicile, un dans chaque matière ;
- > Module 1 : 2 écrits finaux en droit de la construction et droit de l'urbanisme + 1 oral final en droit de la copropriété ;
- > Module 2 : 3 écrits finaux en droit des baux civils, droit des baux commerciaux et fiscalité immobilière + 2 oraux finaux en agents immobiliers et ventes immobilières.

► DÉBOUCHÉS

>

Assurance construction ;

>

Avocats spécialistes en immobilier ;

>

Entreprises de construction ou de promotion immobilière : service juridique, préparation et suivi des programmes ou des marchés, commercialisation des programmes ;

>

Gestion de patrimoines immobiliers et de copropriété ;

>

Transactions immobilières.

► PLUS D'INFORMATIONS

<https://cfp.assas-universite.fr/en/node/26697>